

ATTESTATION INDIVIDUELLE
DE FORMATION
HABILITATION ELECTRIQUE

L'entreprise : F.P.S - Formation Professionnelle et Service
14Bis Rue Lisse
59720 LOUVROIL
R.C.S. Valenciennes 821 728 664
APE 8559A

Lieu de formation
FPS
14 Bis Rue LISSE
59720 LOUVROIL

Représentée par : Céline GOURLAND
Agissant en qualité de gérante dûment mandatée

Durée de la formation
3 jour(s)
21 heures

Atteste que : CHAKOUR ABDELJALIL

Salarié de la société : LIP BERLAIMONT

A suivi l'action de formation indiquée si-dessus

Suite à l'évaluation réalisée à l'issue de la formation
NIVEAU D'HABILITATION VALIDE PAR LE FORMATEUR :

Re REU ESSAI Bc
H2U ESSAI Hc HTA

Selon le code du travail, tout travailleur amené à réaliser des opérations sur ou à proximité d'une installation électrique doit être habilité par son employeur.

Avant d'être habilité, le travailleur doit avoir été formé et avoir été déclaré apte par le médecin du travail.
Une formation de recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir (par l'employeur)
La périodicité suggérée est de 3 ans.

Le suivi de l'habilitation : l'habilitation doit être examinée à chaque fois que cela s'avère nécessaire sinon au moins une fois par an, notamment dans les cas suivants :

- Une mutation de l'habilité avec changement du signataire du titre
- Un changement de fonction
- Une interruption de la pratique des opérations pendant une longue durée (environ 6 mois)
- Une modification de l'aptitude médicale
- Un constat de non-respect des prescriptions régissant les opérations
- Une modification importante des ouvrages ou des installations (nature des dangers et évolution des risques)
- Une évolution des méthodes de travail
- Une évolution de la réglementation.

Fait à Louvroil, le

26/06/2026

Le formateur :

Nom : DRUAZ F

Un exemplaire du présent document est remis au stagiaire en fin de formation

Preuve de remise du document faite par la signature du stagiaire à l'endroit destiné à cet effet en bas de la feuille d'emargement